



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 13<sup>e</sup> jour de janvier 2026 à compter de 19:30 heures à la salle des Bâtisseurs au 390 rue Verreault.

Sont présents :

Madame la conseillère:  
Brigitte Caron

Messieurs les conseillers:  
Jean-Pierre Lebel  
Gilles Ouellet  
Anthony Hallé  
Alexandre Caron  
Pierre Bussières

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

**1. Ouverture de la session**

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents. Il en profite également pour souhaiter une bonne et heureuse année 2026 à tous les citoyens et citoyennes.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

À la suite de la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant le sujet suivant :

9.2 Engagement d'une stagiaire à la Vie communautaire.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert.

**3.A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

**3.B Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alexandre Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2025 tel que rédigés par le directeur général et greffier-trésorier.



04-01-2026

## 4. ADMINISTRATION

### 4.1 Comptes du mois

#### a) Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet  
ET RÉSOLU UNANIMENT

De ratifier les dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier pour le mois de décembre 2025 au fonds d'administration pour un montant de 684 265,72 \$.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

05-01-2026

#### b) Présentation des comptes du mois pour approbation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'accepter et de payer les comptes du mois pour un montant total de 269 012,86 \$.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

### 4.2 Demandes adressées au conseil

06-01-2026

#### Demande du Centre-femmes la Jardilec Inc. à la Commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Centre-femmes la Jardilec Inc. soumettait à la Commission municipale du Québec (CMQ) une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière le 9 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la CMQ doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'immeuble acquis le 19 octobre 2022 et que le Centre-femmes la Jardilec Inc. est le seul utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'a pas d'opinion défavorable concernant cette demande;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMENT

Que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli ne s'objecte pas à cette demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour le compte du Centre-femmes la Jardilec Inc. et que si la CMQ estime qu'il est nécessaire de tenir une audience pour rendre sa décision, la municipalité ne souhaite pas être présente.

#### 4.3 **Correspondance**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la correspondance suivante :

##### Procès-verbaux

MRC de L'Islet Procès-verbal de la session régulière du 26 novembre 2025

##### Autres

Alexandre Caron Déclaration des intérêts pécuniaires en date du 17-12-2025

Ministère des Affaires municipales Lettre confirmant : Assistance financière réalisation études sur les implications d'un regroupement du Programme d'aide financière PAFREM - 10 000 \$

Ministère des Transports Lettre confirmant le refus d'une aide financière au PAVL routes Elgin et Caronette

Comité du Père Noël Remerciement pour la participation à la Journée du Père Noël à Saint-Jean-Port-Joli

Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny Souper bénéfice du 7 février 2026  
Tournoi de golf du 19 juin 2026  
Tournoi des Vainqueurs du 15 août 2026

MRC de L'Islet Participation financière de la Municipalité au transport adapté 2026 au montant de 15 507 \$

#### 4.4 **Présentation et dépôt d'un projet de règlement visant à adopter les taux de taxation pour l'année 2026**

Monsieur Jean-Pierre Lebel procède au dépôt du projet de règlement de taxation suivant :

<u>Taxes</u>	<u>Taux du 100 \$ /évaluation ou montant fixe</u>
Taxe foncière générale	0,915 \$
Vidange fosses septiques	333 \$
DAE à l'ensemble	0,0007 \$
DAE réseau	0,0110 \$
Camions et machinerie	0,0029 \$
Travaux asphaltage et ponceau 2021	0,0123 \$
Camion déneigement et protection civile- <u>fixe</u>	20 \$



Infrastr. Fournier et Verreault-réseau	0,0137 \$
Infrastr. Fournier et Verreault-réseau- <u>fixe</u>	20 \$
Infrastr. chemin du Moulin-réseau	0,0012 \$
Infrastr. chemin du Moulin-résident	0,0494 \$
Infrastr. chemin du Moulin- <u>fixe</u>	500 \$
La Vigie	0,0053 \$
La Vigie- <u>fixe</u>	15 \$
Service d'eau- <u>fixe</u>	183 \$
Service d'eau (consommation résidentielle)	0,80 \$/m <sup>3</sup>
Service d'eau (consommation autres)	1,00 \$/m <sup>3</sup>
Service eau chemin du Moulin- <u>fixe</u>	205 \$
*Service d'eau selon la consommation	2,75 \$/m <sup>3</sup>
Service d'égout- <u>fixe</u>	193 \$
Service d'égout chemin du Moulin- <u>fixe</u>	240 \$
Service matières résiduelles- <u>fixe</u>	241 \$
Financement aréna	0,0151 \$
Infrast. Faucher, chemin du Roy O, Quai-réseau	0,0186 \$
Infrast. Faucher, chemin du Roy O, Quai-fixe	20 \$

#### 4.5 Aides financières aux organismes pour l'année 2026

07-01-2026

##### Aide financière au Hockey mineur L'Islet-Nord

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser au **Hockey mineur L'Islet-Nord** l'équivalent d'un montant maximal de **35 000 \$** pour l'année 2026 sous forme d'un tarif préférentiel de location de glace à **66,12 \$/h + taxes** pour les activités régulières (maximum de 426 heures) et de **60,91 \$/h + taxes** pour les activités de tournois (maximum de 184 heures).

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

##### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

  
Stephen Lord, directeur général et greffier -trésorier

08-01-2026

##### Aide financière au Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser au **Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli** l'équivalent d'un montant maximal de **13 500 \$** pour l'année 2026 sous forme d'un tarif préférentiel de location de glace à **66,12 \$/h + taxes** pour les activités régulières (maximum de 237 heures) et de **60,91 \$/h + taxes** pour la fin de semaine de la Compétition Invitation Côte-du-Sud.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.



### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

09-01-2026

### Aide financière au Club de soccer les Mariniers

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **1 500 \$** pour l'année 2026 au **Club de soccer les Mariniers** selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

10-01-2026

### Aide financière à la Fabrique Saint-Jean-Port-Joli

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière de **3 500 \$** à la **Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli** pour l'année 2026 selon le calendrier établi en fonction des éléments suivants :

1 500 \$ pour fonctionnement.

2 000 \$ sur présentation de factures pour l'entretien de l'église.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier



### Aide financière au Centre socioculturel Gérard-Ouellet

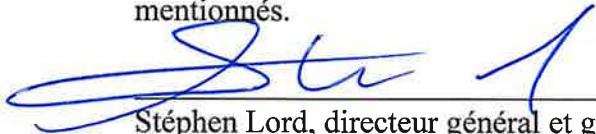
IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **37 000 \$** plus taxes au **Centre socioculturel Gérard-Ouellet** pour l'année 2026 selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

12-01-2026

### Aide financière à la Corporation des fêtes et événements culturels

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

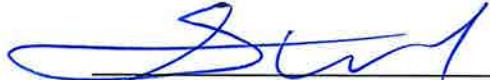
DE verser à **La Corporation des fêtes et événements culturels (COFEC)** une aide financière de **187 000 \$** pour l'année 2026 selon le calendrier établi et la répartition suivante :

Aide financière au fonctionnement des Fêtes : 117 000 \$  
Aide financière pour les salaires et l'administration : 70 000 \$

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

13-01-2026

### Aide financière à Parc nautique Saint-Jean-Port-Joli

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser à **Parc nautique Saint-Jean-Port-Joli** une aide financière au fonctionnement de **7 663 \$** pour l'année 2026 ainsi qu'un montant de **15 000 \$** pour le projet en lien avec la stratégie maritime selon le calendrier établi.

DE verser une aide financière de **7 337 \$** équivalente au montant du compte de taxes en soustrayant les taxes de services suivantes: aqueduc, égouts, matières résiduelles.



Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

14-01-2026

#### Aide financière à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **5 000 \$** pour l'année 2026 à la **Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé** selon le calendrier établi.

DE verser une aide financière\* de **12 039 \$** équivalente à:

- la taxe foncière générale sur les bâtiments  
(valeur foncière excluant l'asphaltage 27 900 \$),
- la taxe pour les matières résiduelles.

\*Cette aide financière est renouvelée pour les années 2023 à 2027.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

15-01-2026

#### Aide financière aux Amis du Port-Joli

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

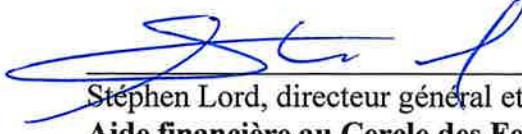
DE verser une aide financière de **3 000 \$** aux **Amis du Port-Joli** sur présentation de factures.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.



### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

  
Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

16-01-2026

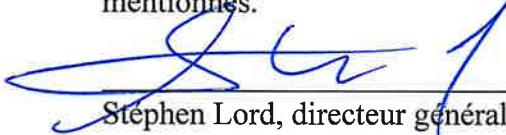
**Aide financière au Cercle des Fermières**  
IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser au **Cercle des Fermières** une aide financière au fonctionnement de **3 500 \$** pour l'année 2026 selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

  
Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

17-01-2026

**Aide financière à la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser à la **Maison de la Famille de la MRC de L'Islet** une aide financière de **7 000 \$** pour l'année 2026 dédié au local Dépano-Meubles selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

  
Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

18-01-2026

**Aide financière au comité de la fête du Père Noël**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT



DE verser une aide financière au fonctionnement de **1 500 \$** pour l'année 2026 au comité de **la fête du Père Noël** selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

19-01-2026

**Aide financière à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **16 500 \$** à la **Maison des jeunes de L'Islet-Nord** pour l'année 2026 selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

20-01-2026

**Aide financière au Club de golf Trois-Saumons**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser au **Club de golf Trois-Saumons** une aide financière de **6 000 \$**, sur présentation de factures, visant le remplacement de certains équipements et un autre montant de **10 000 \$** pour un partenariat en saison hivernale pour l'année 2026 selon le calendrier établi.

DE verser une aide financière de **6 000 \$** en lien avec la taxe foncière.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.



### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

21-01-2026

### Aide financière à Fleuve Espace Danse

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière de **6 000 \$** pour l'année 2026 à **Fleuve Espace Danse** selon le calendrier établi pour le projet visant la visibilité internationale.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

22-01-2026

### Aide financière au Salon du livre de la Côte-du-Sud

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière de **1 000 \$** pour la tenue du **Salon du livre de la Côte-du-Sud** en 2026 selon le calendrier établi.

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

23-01-2026

### Aide financière à la FADOQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser à la **FADOQ** une aide financière au fonctionnement de **2 000 \$** pour l'année 2026 selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.



### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

24-01-2026

### Aide financière au Journal l'Attisée

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser au **Journal l'Attisée** une aide financière de fonctionnement de **2 500 \$** pour l'année 2026 selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

25-01-2026

### Aide financière à Soupe au Bouton

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser à **Soupe au Bouton** une aide financière de **5 000 \$** pour l'année 2026 pour aider au paiement de leur loyer selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

26-01-2026

### Aide financière à la Commission touristique du Port-Joli

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser à la **Commission touristique du Port-Joli** une aide financière de **2 000 \$** pour l'année 2026 afin de mettre en place une nouvelle programmation.



Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

27-01-2026

#### Aide financière au Chœur la Marée chante

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière de **1 000 \$** pour l'année 2026 au **Chœur la Marée chante** selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés



Stephen Lord, directeur général et greffier -trésorier

28-01-2026

#### Aide financière à L'Ensemble Chœur Joly

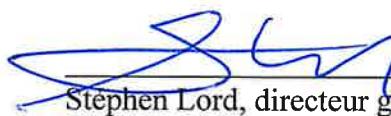
IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière de **750 \$** pour l'année 2026 à **L'Ensemble Chœur Joly** selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Stephen Lord, directeur général et greffier -trésorier

29-01-2026

#### Aide financière à Est-Nord-Est

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT



DE verser une aide financière de **1 000 \$** pour l'année 2026 à **Est-Nord-Est** selon le calendrier établi pour l'organisation des rencontres créatives.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier -trésorier

30-01-2026

#### **Aide financière à L'École Destroismaisons**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE verser une aide financière de **2 000 \$** pour l'année 2026 à **L'École Destroismaisons** selon calendrier établi pour les cours de musique dispensés sur le territoire de la Municipalité.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la Municipalité, au plus tard le 15 mars 2026, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2025 a été dépensée durant l'année.

#### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier -trésorier

31-01-2026

#### **4.6 Augmentation salariale des employés**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alexandre Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'accorder une augmentation salariale de 3.2 % pour l'année 2026 (à compter de la 1<sup>ère</sup> période de paie dont les heures ont été travaillées à compter du 4 janvier 2026) à tous les employés municipaux dont le salaire pour 2026 n'a pas été fixé par une résolution particulière.

#### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier



**4.7 Augmentation salariale des membres du conseil**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMENT

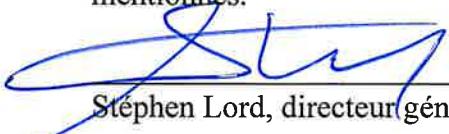
D'accorder une augmentation de 3.2 % au salaire des membres du conseil pour l'année 2026 (à compter de la 1<sup>ère</sup> période de paie).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

QU'un montant de 100 \$ par mois s'ajoutera aux salaires des maires suppléants en cours d'année en lien avec les fonctions supplémentaires qui leur seront dévolues.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

  
Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

33-01-2026

**4.8 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjointe à faire des placements durant l'année 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alexandre Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à effectuer des placements durant l'année 2026. En cas d'absence, son adjointe est également autorisée à effectuer des placements.

34-01-2026

**4.9 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjointe à signer des documents à la S.A.A.Q. pour l'année 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord à signer les documents avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'année 2026 au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dont le **numéro de dossier est le #13429675**. En cas d'absence, son adjointe et le directeur des travaux publics sont également autorisés à signer les documents.

35-01-2026

**4.10 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjointe à signer les documents au nom de la Municipalité**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à signer les documents au nom de la Municipalité pour l'année 2026. En cas d'absence, son adjointe est également autorisée à signer les documents.

Cette résolution vise également la nouvelle entente entre l'UMQ et la Municipalité dans le cadre des mutuelles de prévention en santé et sécurité au travail.



4.11 **Renouvellement de la marge de crédit de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE renouveler pour 2026 la marge de crédit de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.

37-01-2026

4.12 **Autorisation du paiement #4 de Kamco Construction pour le projet de Centre communautaire au Domaine de Gaspé**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser le paiement #4 à Kamco Construction Inc. au montant de **162 916,95 \$** plus les taxes concernant les travaux de construction du Centre communautaire au Domaine de Gaspé tel que recommandé par la firme Guy Architectes le 11 décembre 2025.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

38-01-2026

4.13 **Nomination d'un représentant du conseil municipal auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet  
ET RÉSOLU UNANIMENT

Que monsieur Alexandre Caron soit nommé représentant de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

39-01-2026

4.14 **Signature de la convention d'aide financière dans le cadre du PRACIM pour le projet de construction d'un centre communautaire**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMENT

Que le maire, Normand Caron, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière relative à l'octroi à la Municipalité, par la ministre des Affaires municipales, d'une aide financière dans le cadre du PRACIM pour le projet de construction d'un centre communautaire au Domaine de Gaspé.



**4.15 Nomination des personnes élues responsables des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de leur population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs de la Municipalité lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap de son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet  
ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Pierre Bussières à titre de personne responsable des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées (possibilité de nommer une personne différente pour chacun des groupes de population) ainsi que monsieur Anthony Hallé à titre de substitut.

Laquelle personne aura le mandat de représenter les intérêts des familles, personnes aînées et des personnes handicapées auprès du conseil municipal et de la communauté.

41-01-2026

**4.16 Mise à jour de l'étude de regroupement avec la municipalité de Saint-Aubert**

CONSIDÉRANT QUE le dernier scénario présenté à partir des prévisions budgétaires 2025 mettait de l'avant le regroupement de trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a signifié aux municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli qu'elle se retirait du projet futur de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau scénario de regroupement à deux municipalités devient nécessaire pour refléter cette nouvelle réalité avec les prévisions budgétaires 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

Que la Municipalité demande l'aide de la direction régionale de Chaudière-Appalaches des Affaires municipales pour mettre à jour un nouveau scénario de regroupement avec la municipalité de Saint-Aubert basé sur les prévisions budgétaires adoptées pour 2026.

42-01-2026

**4.17 Adoption des grilles de tarifs 2026 pour la location des salles**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alexandre Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter les grilles de tarifs suivants pour les locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces tarifs sont taxables.



Localisation et salles	Type de location	Nb de personnes	Espace	2026		
				Tarif Résident	Tarif non résident	
<b>Maison Joly</b>						
Salle	Location courte durée*	105	Grande salle	85 \$	100 \$	
	Organisme communautaire		Grande salle	40 \$	50 \$	
	Session/cours		Cuisine	25 \$	35 \$	
	Location privée ponctuelle		<b>Total</b>	<b>65 \$</b>	<b>85 \$</b>	
			Grande salle	50 \$	60 \$	
<b>Aréna</b>						
Salle des Bâtisseurs	Location courte durée*	319	Grande salle	180 \$	215 \$	
	Organisme communautaire		Grande Salle	185 \$	235 \$	
	Session/Cours		Cuisine	100 \$	150 \$	
	Location privée ponctuelle		<b>Total</b>	<b>285 \$</b>	<b>385 \$</b>	
			Grande Salle	50 \$	60 \$	
<b>Vigie</b>						
Salle Foyer	Organisme communautaire	84		150 \$	180 \$	
	Location privée			275 \$	330 \$	
	Location courte durée*			175 \$	210 \$	
Salle Auditorium	Organisme communautaire	231		500 \$	650 \$	
	Location privée			1 000 \$	1 200 \$	
	Mariage			1 800 \$	2 200 \$	
	Location courte durée*			350 \$	420 \$	
<b>Domaine de Gaspé</b>						
Salle du Domaine	Organisme communautaire	120	Grande salle	175 \$	210 \$	
	Location privée		Cuisine	75 \$	90 \$	
	Mariage		<b>Total</b>	<b>250 \$</b>	<b>300 \$</b>	
	Location courte durée*		Grande salle	325 \$	400 \$	
			Cuisine	75 \$	90 \$	

\*d'une durée de 4 heures et moins

Cette résolution abroge la résolution 327-12-2025



#### 4.18 Permis de voirie pour les années 2026 à 2028

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le directeur des travaux publics à demander des permis de voirie pour les années 2026-2027 et 2028 auprès du ministère des Transports.

44-01-2026

#### 4.19 Adoption du budget 2026 de l'OH Kamouraska-L'Islet pour les ensembles immobiliers 01663 et 02694

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter les prévisions budgétaires 2026 de l'OH Kamouraska-L'Islet et de verser les montants de :

**16 829 \$ pour l'ensemble immobilier 01663 (rue Jacques-Chouinard).  
-321 \$ (crédit) pour l'ensemble immobilier 02694 (rue Perrault).**

DE plus, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

45-01-2026

#### 4.20 Réalisation d'un programme de gestion des actifs-eau (PGA-eau)

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des infrastructures en eau et égout d'une partie de la route de l'Église (environ 800 mètres) est déjà prévu au plan d'intervention et que les coûts sont admissibles au programme d'aide financière de la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se fera en collaboration avec le ministère des Transports, plus particulièrement pour la chaussée, et qu'un partage des coûts est à prévoir dans une entente de collaboration;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce projet de réfection des infrastructures sur 800 mètres dans la route de l'Église ne pourront être entièrement payés par l'aide financière prévue de la TECQ 2024-2028 qui est de 1 358 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourra faire une demande d'aide financière dans le **Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)** pour aider à payer 55 % des coûts admissibles dans ce projet de réfection;

CONSIDÉRANT QU'en réalisant un **programme de gestion des actifs en eau (PGA-eau)** conforme aux exigences du MAMH, la Municipalité aurait droit à une bonification de 10 % de l'enveloppe budgétaire de base dans le programme de la TECQ, 5% dans le volet 2 de PRIMEAU et de 20 % dans le volet 1 de PRIMEAU;



CONSIDÉRANT QUE la résolution 173-06-2023 accordait le mandat à la firme Tetra Tech Qi Inc. de **mettre à jour le plan d'intervention** pour le renouvellement des conduites et chaussées pour un montant total de 58 900 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE dans le mandat octroyé par la résolution 173-06-2023 un montant d'environ 48 000 \$ est demeuré inutilisé;

CONSIDÉRANT QUE la firme **Tetra Tech Qi Inc.** a soumis une offre de services professionnels pour procéder à la réalisation d'un programme de gestion des actifs en eau (PGA-eau), d'une planification stratégique et du dépôt d'une demande d'aide financière dans le volet 2 du PRIMEAU au montant de 48 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme **Tetra Tech Qi Inc.** possède l'ensemble des données précises des réseaux depuis la dernière mise à jour en 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR                    M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'accepter l'offre de services de la firme **Tetra Tech Qi Inc.** au montant de 48 000 \$ plus taxes déposée le 7 décembre dernier visant :

- la réalisation d'un programme de gestion des actifs en eau (PGA-eau);
- l'établissement d'une planification stratégique;
- le dépôt d'une demande d'aide financière dans le volet 2 du PRIMEAU.

De transformer le mandat octroyé de la résolution 173-06-2023 en convertissant les heures prévues à la mise à jour du plan d'intervention pour ce nouveau mandat.

De payer ce montant à même le surplus accumulé non-affecté.

#### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## **5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

46-01-2026

### **5.1 Contrat de collecte et transport des matières résiduelles pour 2026**

CONSIDÉRANT QU'en 2022, les municipalités de Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Aubert, Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise et L'Islet se sont regroupées pour octroyer divers contrats de collecte de matières résiduelles, via un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Louise était le mandataire du contrat, et ce tel que convenu selon une entente signée entre les parties en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte Louise a été désignée dans cette entente pour octroyer le contrat de collecte et transport à la suite de l'accord écrit de chacune des municipalités participantes pour les lots 1 à 9;



CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où la municipalité de Sainte-Louise n'est pas partie prenante à un ou des contrats octroyés à un entrepreneur (lots 3, 6, 7, 8 et 9), celle-ci cédera le contrat à la municipalité gestionnaire du contrat afin de se dégager de toute responsabilité pouvant découler des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Louise a octroyé, le 8 novembre 2022 par sa résolution 2022-11-186, le contrat de collecte et transport des matières résiduelles à **Les Concassés du Cap inc.** pour les lots 2, 3, 5, 6, 8 et 9 et cédé la gestion des lots 3 (déchet), 6 (matière recyclable), 7 (matière organique), 8 (conteneur déchet) et 9 (conteneur recyclage) à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a accepté, par la résolution 342-12-2022, la responsabilité de la gestion des lots 3, 6, 8 et 9 pour un montant de 408 021,25 \$ plus taxes auprès de la compagnie **Les Concassés du Cap inc.** pour les années 2023, 2024, 2025 (jusqu'au 31 août 2026 pour le lot 3);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a octroyé par la résolution 47-01-2023 le contrat de collecte et transport du lot 7 à **Les Concassés du Cap inc.** au montant de 112 896 \$ plus taxes pour les années 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE dans l'appel d'offres public une clause prévoyait la possibilité de renouveler le contrat pour 2 années supplémentaires pour chacun des lots;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire renouveler le contrat actuel avec **Les Concassés du Cap inc.** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 de la façon suivante :

-Lot 7 (bac matière organique) au montant de **62 790 \$ plus taxes** pour 39 collectes;

-Lot 8 (conteneur à déchet) au montant de **59 801 \$ plus taxes**.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **Les Concassés du Cap inc.** de gré à gré pour assurer la collecte et le transport des matières organiques et ce, au meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde le contrat de collecte et transport des matières résiduelles (lots 7 et 8) à **Les Concassés du Cap inc.** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 au montant total de **122 591 \$ plus taxes**.



### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

### **5.2 Consultation publique relative au projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 706-13**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement visant la modification du règlement de lotissement 706-13.

47-01-2026

### **5.3 Adoption du règlement 850-26 modifiant le règlement de lotissement 706-13**

#### **RÈGLEMENT 850-26**

CONSIDÉRANT QU'une modification au règlement de lotissement numéro 706-13 est souhaitable afin de répondre aux conditions spécifiques des lots situés dans une courbe extérieure d'une rue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement de lotissement 706-13;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé et que le conseil a adopté un projet de règlement lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet  
ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli adopte le présent règlement et le soumette à l'approbation de la MRC de L'Islet.

#### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 706-13**

#### **ARTICLE 1**

Le règlement 706-13 est modifié à son chapitre V en ajoutant l'article 5.9 suite à l'article 5.8 comme suit :

##### **Article 5.9 Lot dans une courbe**

Lorsqu'un lot est situé du côté extérieur d'une courbe ou d'un cul-sac, le frontage minimal mesuré à la ligne avant peut être réduit jusqu'à cinquante pour cent (50%) de la largeur prescrite à l'article 4.2 du présent règlement. Toutefois la superficie minimale doit être respectée.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



48-01-2026

## 6. TRAVAUX PUBLICS

### 6.1 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Entretien des routes locales 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier #KQR33992;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli approuve les dépenses d'un montant de 103 183,45 \$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 7. VIE COMMUNAUTAIRE

### 7.1 Plan d'urgence et d'évacuation des sentiers au Domaine de Gaspé

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de formaliser des procédures d'intervention et d'évacuation pour faire face à divers incidents potentiels, tels que les blessures graves, les incendies de forêt, les conditions météorologiques extrêmes ou la rencontre d'animaux dangereux;

CONSIDÉRANT QUE le plan identifie des points de rassemblement stratégiques, soit l'entrée Nord (avenue de Gaspé Ouest) et l'entrée Sud (chemin du Golf);

49-01-2026



CONSIDÉRANT QUE le document définit clairement les rôles du directeur de la vie communautaire, des employés des travaux publics et des visiteurs en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le plan prévoit des mécanismes de communication, de signalisation et une révision périodique incluant une simulation d'évacuation annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le « Plan d'urgence et d'évacuation des sentiers » du Domaine de Gaspé tel que présenté.

DE mandater la direction de la vie communautaire pour la mise à jour annuelle du plan, la formation des bénévoles et la tenue de la liste d'urgence.

D'autoriser l'installation de la signalisation d'urgence nécessaire aux carrefours principaux et aux entrées Nord et Sud, conformément aux spécifications du plan.

D'ordonner une vérification semestrielle de l'état des sentiers et de la signalisation pour garantir l'efficacité des mesures d'évacuation.

De transmettre cette résolution aux services d'urgence.

50-01-2026

## 7.2 Adoption de la politique culturelle 2026-2036

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue une composante essentielle de la qualité de vie à Saint-Jean-Port-Joli et un levier majeur de son développement territorial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler sa vision culturelle pour les dix prochaines années, faisant suite aux politiques précédentes de 1997 et 2008;

CONSIDÉRANT QU'une démarche de consultation rigoureuse a été menée en 2024 et 2025, incluant un sondage ayant récolté 313 réponses ainsi que des rencontres avec des groupes d'intérêts et des jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la vision « Cultivons l'inoubliable » projette Saint-Jean-Port-Joli comme un territoire culturel vivant où la nature dialogue avec l'art, entre tradition et innovation;

CONSIDÉRANT QUE la politique s'appuie sur quatre grandes orientations stratégiques : Culture et territoire, Culture et communauté, Rayonnement de la culture et Soutien du milieu culturel;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette politique sera soutenue par un plan d'action détaillé incluant des engagements financiers et des mesures de suivi annuel par le département de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT



D'adopter la Politique culturelle 2026-2036 intitulée « Cultivons l'inoubliable » de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli telle que présentée;

D'approuver les principes directeurs de leadership, durabilité, participation citoyenne, innovation, sécurité et accessibilité qui guideront l'action municipale;

DE mandater le département de la vie communautaire pour coordonner le comité de suivi afin de présenter au conseil municipal un plan d'action en phase avec cette politique;

DE remercier les membres du comité culturel et les citoyens ayant contribué à l'élaboration de ce document stratégique.

## 8. SERVICE INCENDIE

51-01-2026

### 8.1 Achats d'appareils respiratoires

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a planifié l'achat de 5 appareils respiratoires (incluant 10 bouteilles) pour le service incendie dans les prévisions budgétaires 2026;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ces équipements va augmenter de façon significative au cours de l'année 2026 et que le conseil municipal désire faire des économies à court terme en ajoutant 2 appareils respiratoires à la commande;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a demandé des prix auprès de trois compagnies spécialisées dans le domaine et que la proposition de Boivin et Gauvin inc. est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **Boivin et Gauvin inc.**, de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

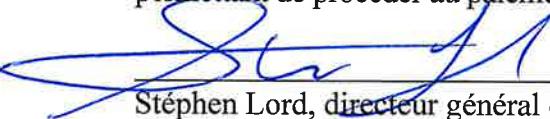
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR                    M. Alexandre Caron  
ET RÉSOLU UNANIMENT

De faire l'achat de sept (7) appareils respiratoires (incluant 14 bouteilles) auprès de **Boivin et Gauvin inc.** pour un montant de **60 165 \$** plus les taxes applicables.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

  
Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier



52-01-2026

## 9. AUTRES SUJETS

### 9.1 Remerciements à Madame Murielle Lizotte et Monsieur Rosaire Pelletier

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime madame Murielle Lizotte et monsieur Rosaire Pelletier pour tout le travail effectué durant les dix dernières années pour le compte de la municipalité à la Maison communautaire Joly à titre de responsable des locations et de la conciergerie.

53-01-2026

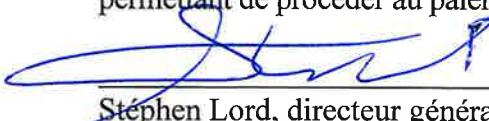
### 9.2 Engagement d'une stagiaire à la Vie communautaire

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMENT

D'engager **madame Mylène Thibodeau** à titre de stagiaire à la Vie communautaire aux conditions établies à compter du 12 janvier 2026.

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

  
Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

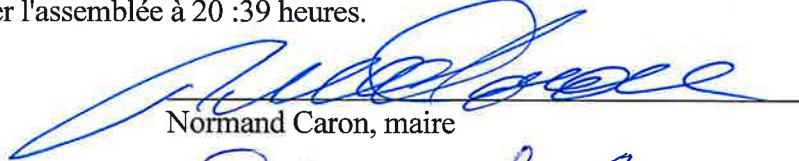
54-01-2026

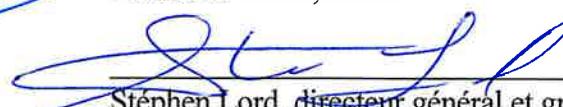
## 11. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMENT

DE lever l'assemblée à 20 :39 heures.

  
Normand Caron, maire

  
Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## ANNEXE

#### **Sujets abordés lors de la période de questions :**

- Précisions demandées à la suite du refus de l'aide financière du MTQ pour la réfection de la route Elgin et l'incidence des travaux sur la route 204.
- Demande en lien avec l'augmentation salariale des élus.es.
- La simulation d'évacuation d'urgence se fera à quel moment de l'année et cette exigence nous provient de notre assureur.
- Définir ce qu'est la CODIJ (Corporation de développement industriel) et combien il reste de terrains à vendre dans le parc industriel Jean-Marie-Gagnon.
- Précisions demandées sur l'aide financière prévue aux musées pour 2026.



- Grande amélioration au niveau de déneigement des trottoirs.
- Questionnement sur la fréquentation du CLSC vs les hôpitaux régionaux.
- Suggestion d'inclure un service au niveau de la SAAQ dans les locaux de services provinciaux au 442 route d'Église.
- Départ du point de service de la Banque Nationale.
- Commentaires sur l'Auberge du Faubourg jadis et le facteur attractif de ce lieu.
- Questionnement sur le fait que peu de logements sont abordables.
- Question sur le nom des rues qui n'incluent pas encore le nom de Eugène Robichaud.
- Précision demandée sur l'abandon du projet Au Récit.
- Définition du logement abordable et quel montant mensuel.
- Question sur le comité santé de la MRC, qui siège sur celui-ci et où se trouve l'info.